Douzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

5 novembre 2018
Français
Original : anglais

Genève, 19 novembre 2018
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2019

Coûts estimatifs
Treizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, en 2019

Note du Secrétariat

1. La douzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève le 19 novembre 2018, a décidé de convoquer la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes durant une journée, à une date restant à déterminer.

2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite conférence, qui s'élèvent à 90 300 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Le budget biennal pour 2019 et 2020 s'élève à 180 600 dollars (90 300 x 2).

3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.

4. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément aux mesures adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

GE.18-18517 (F) 131118 191118
1818517

Merci de recycler

Treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, 2019 (avec comptes rendus analytiques)

(Montants en dollars des États-Unis)

Services de conférence	*Service des séances*	*Documentation à établir avant la session*	*Documentation à établir au cours de la session*	*Comptes rendus analytiques*	*Documentation à établir après la session*	*Services d'appui*	*Divers*	***Total***
Interprétation et service des séances	13 500							**13 500**
Traduction de la documentation		17 600		21 400	12 100			**51 500**
Services d'appui[1]						800		**800**
Divers[2]							6 300	**6 300**
Total	**13 500**	**17 600**		**21 400**	**12 100**	**800**	**6 300**	**71 100**

A.	Coût total des services de conférence (dont 13 % les dépenses d'appui au programme)		71 700
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence		
	1)	*Matériel, fournitures et publications*	6 000
		Total partiel	**6 000**
		Dépenses d'appui au programme (13 % de B)	800
		Total partiel B	**6 800**
C.	Provision pour imprévus		11 800
		Total général (arrondi) A + B + C	**90 300**

Note : Budget biennal pour 2019 et 2020 : 180 600 dollars (90 300 x 2)

[1] Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

[2] Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un enregistreur numérique : 100 dollars ; secrétaire (2 x 2 jours) : 1 600 dollars ; agent chargé du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 400 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 4 200 dollars.